

LE BILAN PARODONTAL

Si vous souffrez de « déchaussement », nous pouvons vous proposer une consultation en parodontie au cours de laquelle nous réaliserons un examen complet de votre bouche afin de déterminer l'état de santé de vos gencives.

Le bilan parodontal comprend :

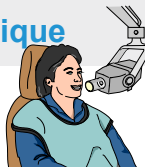
1- Un entretien médical complet



2- Un examen clinique



3- Un examen radiologique



4- Un examen microbiologique



A l'issue de ce bilan, nous pourrons :

- 1 - Établir un diagnostic précis sur la nature de votre pathologie ;
- 2 - Vous proposer un traitement complet, efficace, adapté qui va stopper l'évolution de votre problème parodontal ;
- 3 - Vous fournir le matériel adapté ;
- 4 - Vous établir un devis précis et déterminer le nombre de séances nécessaires pour traiter et guérir votre maladie parodontale.

Coût de la consultation : 150 euros (dont 74.48 pris en charge par la S.S.)

SI VOUS AVEZ LA MOINDRE QUESTION À NOUS POSER N'HÉSITEZ PAS À NOUS TÉLÉPHONER :

04.75.70.40.96